

# VILLE DE DISRAELI

## M.R.C. DES APPALACHES

Séance  
extraordinaire  
du 22 avril 2024

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le lundi 22 avril 2024 à 18 h 39, à laquelle assistent M. Daniel Roy, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Martial Matteau, M. Claude Jolicoeur et M. Jean-François Marois, sous la présidence de M. Charles Audet, maire.

Est également présente : Mme Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 18 h 39.

### 2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RÉSOLU**

**QUE** tous les élus étant présents confirment renoncer au délai de l'avis de convocation prévu par la loi pour la tenue de cette séance extraordinaire.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.**

04-2024-141

### 3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET II POUR UN PLAN D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE DE LA VILLE DE DISRAELI

**CONSIDÉRANT** l'intention de la Ville de Disraeli de faire produire un plan d'aménagement pour le parc de la Gare ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation d'un plan d'ensemble permettrait à la Ville de développer ce secteur en ayant un plan visuel des possibilités que nous offre ce lieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli souhaite requérir les services d'une firme d'architecte pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du parc de la Gare ;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 12 000 \$ est estimé pour la conception du plan d'aménagement ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces honoraires professionnels sont admissibles à une subvention de 8 400 \$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet II de la MRC des Appalaches ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal dépose une demande de subvention dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet II auprès de la MRC des Appalaches, pour un projet de 12 000 \$ pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du parc de la Gare ;

**QUE** la Ville de Disraeli s'engage à contribuer pour un montant de 3 600 \$ ;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Kim Côté, est mandatée pour déposer une demande au Fonds Régions et Ruralité – Volet II pour et au nom de la Ville de Disraeli.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.**

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RÉSOLU**

**QUE** soit levée cette séance à 18 h 45.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.**

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la dir.-gén. / greff.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

---

Charles Audet  
Maire

---

Kim Côté  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

